

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le projet de règlement VC-485-26 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments remplaçant le règlement VC-439-14.

Le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments vise à assurer un contrôle des conditions d'occupation et d'entretien des bâtiments et à éliminer les nuisances générées par de tels immeubles mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'entretien et d'habitabilité.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le jeudi 2 avril 2026 à 10 h 30 dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 24 mars 2026



France D'Amour
Directrice générale